

LE PRESIDENT,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu l'arrêté modifié du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence,

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du 12 juillet 2021 accréditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

ARRETE :

Article 1 : Le jury de la licence « **Arts, Lettres, Langues** » mention « **Arts du Spectacle** » est composé comme suit pour l'année universitaire 2023-2024 :

LICENCE 2^{ème} année
<p style="text-align: center;">Semestre 3</p> <p><u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u> Président(e) : Caroline RENARD Suppléant(e) : Guy LAMBERT Liste des membres :</p> <ul style="list-style-type: none">- Jean-Michel DURAFOUR <p><i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après</i> Ex : membre titulaire X/suppléant Y</p> <ul style="list-style-type: none">- Thierry ROCHE <p><u>Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :</u> Liste des membres :</p> <ul style="list-style-type: none">- Laetitia AGOSTINI
<p style="text-align: center;">Semestre 4 et 2^{ème} année</p> <p><u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u> Président(e) : Marie REBECCHI Suppléant(e) : Guy LAMBERT Liste des membres :</p> <ul style="list-style-type: none">- Guy LAMBERT- Caroline RENARD <p><i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après</i> Ex : membre titulaire X/suppléant Y</p> <ul style="list-style-type: none">- Jean-Michel DURAFOUR

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

- Laetitia AGOSTINI

LICENCE 3^{ème} année

Semestre 5

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Caroline RENARD

Suppléant(e) : Guy LAMBERT

Liste des membres :

- Guy LAMBERT
- Thierry MILLET

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

Ex : membre titulaire X/suppléant Y

- Jean-Michel DURAFOUR

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

- Laetitia AGOSTINI

Semestre 6 et JURY DE MENTION

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Caroline RENARD

Suppléant(e) : Guy LAMBERT

Liste des membres :

- Guy LAMBERT
- Marie REBECCHI

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

Ex : membre titulaire X/suppléant Y

- Jean-Michel DURAFOUR

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

- Laetitia AGOSTINI

Article 2 : Le Doyen de l'**UFR Arts, Lettres, Langues, Sciences humaines** et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 27 octobre 2023



Pour le Président et par délégation,
Le Doyen de l'UFR ALLSH

